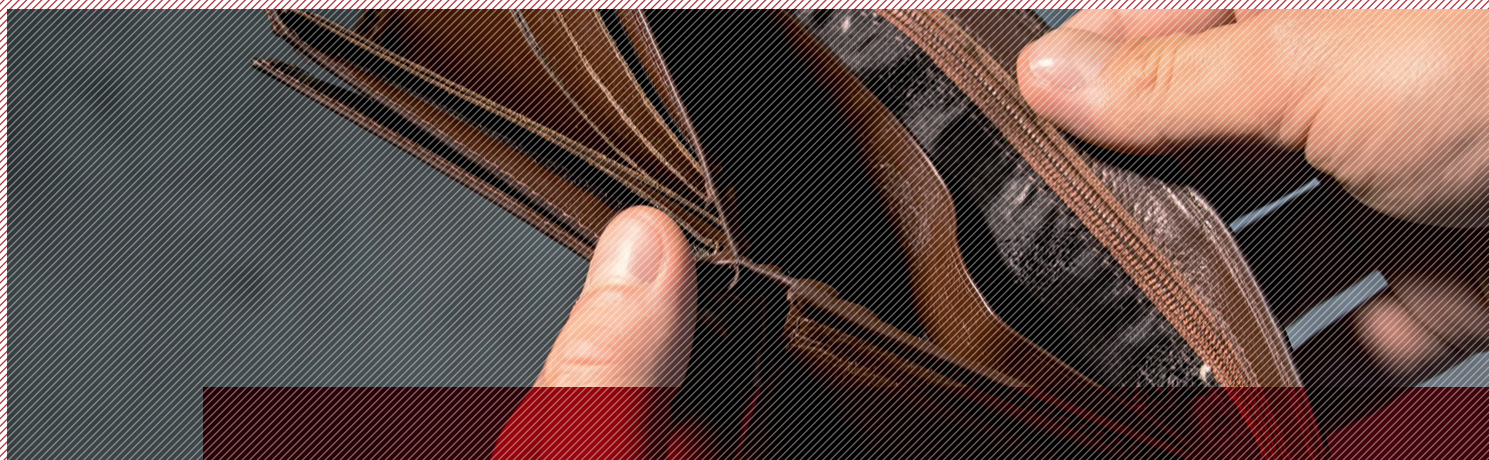




N° 79 – OCTOBRE 2026 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON DE GENÈVE

IMPRESSUM

ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Elvita Alvarez, directrice

RÉDACTION

Matti Langel

COMITÉ DE LECTURE

Elvita Alvarez, Didier Benetti, Sébastien Blanc, Christian Stohr

COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Stéphanie Bisso

ISSN

1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS

Tél. +41 22 388 75 00

statistique@etat.ge.ch • <https://statistique.ge.ch>

Cette publication est rattachée au sous-domaine *20_04 Niveau de vie, situation sociale et pauvreté*

CHARTRE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT a signé la déclaration d'adhésion à la Charte de la statistique publique de la Suisse et s'engage, à ce titre, à respecter les bonnes pratiques garantissant la qualité de la statistique publique.

LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

© OCSTAT, Genève 2026. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

PAUVRETÉ DANS LE CANTON DE GENÈVE

SOMMAIRE

Résumé	4
1. Revenu des ménages genevois	5
1.1 Distribution et composition du revenu des ménages	5
1.2 Revenu disponible et dépenses obligatoires	5
2. Pauvreté	7
2.1 Taux de pauvreté à Genève et en Suisse	7
2.2 Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques	7
2.3 Taux de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune	9
2.4 Effectif de personnes et de ménages en situation de pauvreté	10
3. Activité professionnelle et pauvreté	11
3.1 Pauvreté selon le modèle d'occupation dans le ménage	11
3.2 Le phénomène des travailleuses et travailleurs pauvres	11
3.3 Les personnes actives occupées dans la distribution du niveau de vie	14
3.4 Facteurs liés à la pauvreté des personnes en âge actif	14
4. La pauvreté à l'âge de la retraite	16
4.1 L'importance des éléments de fortune dans le niveau de vie des personnes retraitées	16
4.2 Facteurs liés à la pauvreté des personnes retraitées	18
5. Enfants mineurs exposés à la pauvreté	19
5.1 Les familles monoparentales surreprésentées	19
5.2 Facteurs liés à la pauvreté des enfants mineurs	21
I. Définitions et éléments de méthodologie	22
II. Glossaire	23

RÉSUMÉ

Le *revenu annuel brut médian* (voir glossaire pour la définition des termes en italique) des ménages genevois atteint 105 717 francs en 2020-2022. Cette valeur dépend largement du type de ménage : les couples avec enfants affichent un *revenu médian* (168 768 francs) plus élevé que les couples sans enfant (127 217 francs), les familles monoparentales (88 962 francs) ou les personnes vivant seules (61 830 francs).

En moyenne, entre 25 et 30 % du *revenu brut* d'un ménage est composé de *dépenses dites obligatoires*. Pour les personnes vivant dans des ménages à niveau de vie élevé, les impôts forment la plus grande part de ces dépenses. À l'inverse, pour les ménages situés au bas de la distribution du niveau de vie, ce sont les primes d'assurance-maladie obligatoire qui constituent la plus grande partie des *dépenses obligatoires*.

La partie du revenu qui reste à un ménage après prise en compte des *dépenses obligatoires* constitue le *revenu disponible* du ménage. Dès lors que celui-ci est inférieur à un seuil de pauvreté prédéterminé, l'ensemble des membres du ménage sont considérés comme étant en situation de pauvreté. En 2020-2022, 11,3 % de la population genevoise est ainsi concernée par une situation de pauvreté, soit un *taux de pauvreté* plus élevé que celui de la Suisse (8,7 % en 2021).

Vivre dans un ménage comportant plusieurs adultes, situation qui permet à la fois le cumul des revenus et les économies d'échelle en matière de dépenses notamment de coût du logement, est un rempart important contre la pauvreté. Ainsi, les personnes vivant en famille monoparentale (*taux de pauvreté* : 23,4 %) et celles vivant seules (18,7 %) sont largement plus touchées que les personnes vivant dans un couple avec ou sans enfant (respectivement 8,4 % et 7,5 %).

Même si la pauvreté d'un individu est évaluée à l'échelle de l'ensemble de son ménage, les personnes en âge actif qui exercent une activité professionnelle (à plein temps ou à temps partiel) sont nettement moins exposées à la pauvreté : celles travaillant à plein temps ne sont en situation de pauvreté que dans 5,4 % des cas, contre 10,3 % pour celles travaillant à temps partiel et 23,4 % pour celles au chômage.

Le cumul des risques (faible occupation professionnelle et faible nombre d'adultes dans le ménage) se traduit par des *taux de pauvreté* particulièrement élevés pour les personnes vivant seules : 25,9 % de celles travaillant à temps partiel et 46,8 % de celles au chômage sont en situation de pauvreté. À l'inverse, les couples formés de deux personnes actives occupées sont peu touchés : 2,4 % pour deux personnes à plein temps, 2,7 % si l'une des deux est à temps partiel et l'autre à plein temps.

Certains ménages situés sous le *seuil de pauvreté* en termes de revenu disposent d'éléments de fortune permettant de compenser un faible revenu. En prenant en compte les éléments de fortune, le *taux de pauvreté* dans le canton atteint 8,2 % de la population en 2020-2022 (5,3 % en Suisse en 2022, résultats 2021 non disponibles). La prise en considération de la fortune permet de constater que les personnes en âge de la retraite représentent une des catégories les moins touchées par la pauvreté. Seules 4,2 % d'entre elles sont en situation de pauvreté (contre 11,5 % en ne considérant que le revenu). Cela peut notamment s'expliquer par le fait que de nombreux ménages de retraités disposent de réserves financières constituées au cours de leur vie active.

Les enfants mineurs représentent la catégorie d'âges la plus exposée à la pauvreté (13,0 % d'entre eux le sont ; 11,5 % en prenant en compte les éléments de fortune). Cela s'explique notamment par le fait que les enfants mineurs vivent majoritairement dans des ménages plutôt jeunes, disposant par conséquent comparativement de moins de fortune et de plus faibles revenus du travail que les ménages plus âgés.

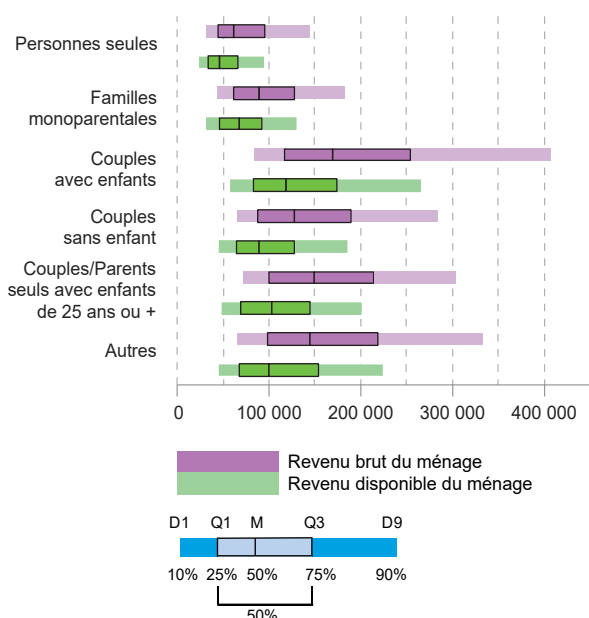
En termes d'effectif, la pauvreté, mesurée en tenant compte de la fortune, concerne environ 38 300 personnes dans le canton, réparties dans 18 500 ménages. Parmi celles-ci figurent 10 400 enfants mineurs et 3 300 personnes en âge de retraite. Environ 9 800 personnes actives occupées sont également touchées par la pauvreté (*travailleuses et travailleurs pauvres* ou « working poor »).

1. REVENU DES MÉNAGES GENEVOIS

1.1 Distribution et composition du revenu brut des ménages

En 2020-2022, le *revenu brut médian* (voir glossaire pour la définition des termes en italique) des ménages genevois atteint 105 717 francs. Cette valeur dépend fortement de la composition et de la taille du ménage. Ainsi, le *revenu médian* des couples sans enfant atteint 127 217 francs, tandis que celui des couples avec enfants s'élève à 168 768 francs. Le *revenu médian* d'une personne habitant seule est de 61 830 francs, alors que celui d'une famille monoparentale est de 88 962 francs.

Dispersion du revenu brut et du revenu disponible des ménages, selon le type de ménage, en 2020-2022
En franc Canton de Genève

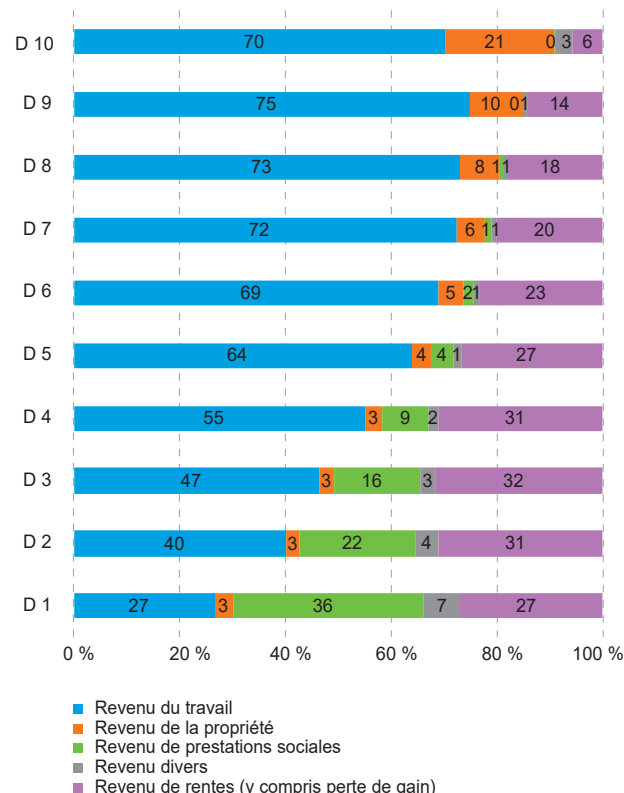


Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Le revenu brut d'un ménage peut être composé de différents *types de revenus*. Ceux-ci sont répartis en cinq grandes catégories : les revenus du travail, les revenus de la propriété, les prestations sociales, les rentes et les revenus divers (voir le schéma page 23 pour la description détaillée des différentes composantes du revenu). Cette composition varie fortement selon le *niveau de vie*. Le revenu du travail compte en moyenne pour 27 % du revenu du ménage d'une personne ayant un niveau de vie situé dans le premier décile (D1 ; voir glossaire *Répartition en déciles*). Cette part augmente progressivement jusqu'à atteindre 75 % du revenu pour la catégorie D9. Les 10 % de la population qui ont le revenu le plus élevé (D10) affichent une part de revenu du travail un peu moindre (70 %), mais la part occupée par les revenus de la propriété y est beaucoup plus importante qu'auparavant dans la distribution (21 %).

La part de revenus de prestations sociales décroît logiquement en montant dans la distribution des revenus. Pour les personnes situées dans le premier décile (D1), elle correspond à 36 % du *revenu brut* du ménage.

Composition moyenne du revenu brut du ménage, selon le décile du niveau de vie, en 2020-2022
En % Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

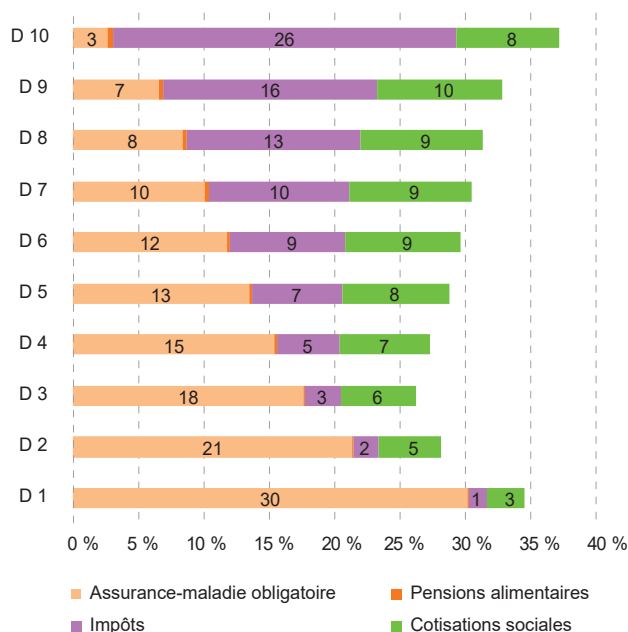
1.2 Revenu disponible et dépenses obligatoires

Le *revenu disponible* est une notion fréquemment utilisée dans l'analyse de la pauvreté car elle tient compte du fait que certaines dépenses, dites *dépenses obligatoires*, sont incompressibles, ne dépendent pas de choix individuels et ne touchent pas tous les ménages de la même manière. Pour un ménage, le revenu disponible correspond au montant à disposition après ces dépenses. Autrement dit, l'écart entre son *revenu brut* et son *revenu disponible* correspond au montant de ses *dépenses obligatoires*.

Pour un couple avec enfants, le *revenu disponible médian* atteint 117 996 francs en 2020-2022, soit 69,9 % du *revenu brut médian*. L'écart entre ces deux revenus médians est plus faible pour les personnes seules (le *revenu disponible* atteint 74,1 % du *revenu brut*) et les familles monoparentales (75,3 %).

Le *niveau de vie* a un effet important sur les *dépenses obligatoires*. Ainsi, les personnes qui se situent dans les *déciles* D2, D3 et D4 consacrent la plus faible part de leur revenu aux *dépenses obligatoires* (en moyenne de 26 % à 28 %). À l'inverse, c'est tout en bas et tout en haut de la distribution des revenus que la part des *dépenses obligatoires* est la plus importante. Elle atteint 37 % au D10, où elle est majoritairement composée par de l'impôt direct (voir schéma page 23), et 34,5 % au D1, où elle est essentiellement formée par les primes d'assurance-maladie obligatoire (LAMal). À noter que les montants réels des primes d'assurance-maladie obligatoire n'étant pas connus ici, la prime moyenne par classe d'âges pour le canton de Genève¹ est attribuée à chaque personne. Le choix de la franchise, notamment, est susceptible de dépendre du niveau de revenu de la personne assurée. Par ailleurs, les éventuels subsides à l'assurance-maladie sont comptabilisés dans le *revenu brut* des ménages.

Part du revenu brut du ménage consacré aux dépenses obligatoires, selon le décile de niveau de vie, en 2020-2022
En % Canton de Genève



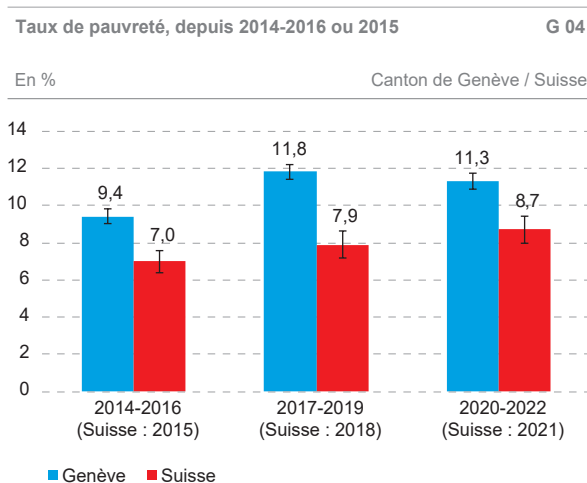
Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

¹ Pour consulter les primes moyennes calculées par la Statistique de l'assurance-maladie obligatoire de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) : https://statistique.ge.ch/statistique/tel/domaines/13/13_02/T_13_02_3_04.xlsx

2. PAUVRETÉ

2.1 Taux de pauvreté à Genève et en Suisse

En 2020-2022, le *taux de pauvreté* enregistré dans le canton de Genève atteint 11,3 %. Ce taux n'a pas évolué de manière statistiquement significative depuis 2017-2019 (11,8 %), mais était plus bas en 2014-2016 (9,4 %). Par ailleurs, il est systématiquement plus élevé dans le canton de Genève que dans l'ensemble de la Suisse (8,7 % en 2021). Comme dans le canton de Genève, le *taux de pauvreté* était significativement plus bas en Suisse entre 2014 et 2016 (7,1 % en moyenne au cours de ces trois années) que les années suivantes, qui le voient fluctuer autour de 8 %, sans tendance visible.

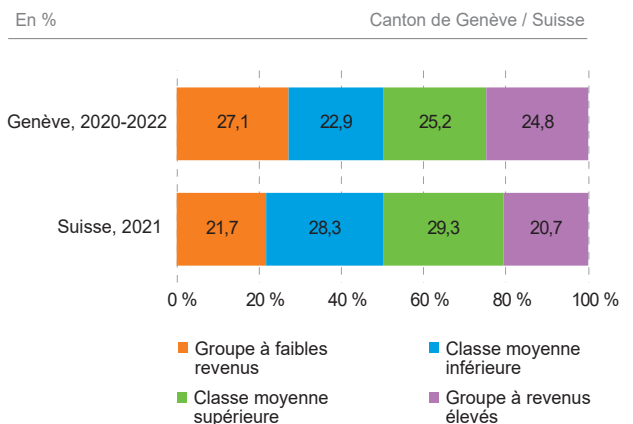


Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages / OFS - SILC

Ce constat est cohérent avec les autres indicateurs relatifs à la distribution des revenus² : les revenus sont plus polarisés dans le canton de Genève qu'en Suisse. Par exemple, par rapport à la distribution des revenus de la Suisse, le canton de Genève se distingue par une *classe moyenne* de taille restreinte (elle concentre 48 % de la population en 2020-2022, concentre 58 % en Suisse) et, à l'inverse, davantage de personnes aux extrémités de la distribution (27 % à faibles revenus et 25 % à revenus élevés, contre respectivement 22 % et 21 % pour l'ensemble de la Suisse).

Une personne seule vivant dans le canton de Genève appartient à la *classe moyenne* si son *revenu brut* est situé entre 50 123 francs et 107 406 francs. Le *revenu brut médian* se situe à 71 604 francs et sépare la *classe moyenne* en une partie « inférieure » et une partie « supérieure » (voir graphique G 05). Pour appartenir à la *classe moyenne* un couple avec deux enfants de moins de 14 ans doit disposer d'un *revenu brut* entre 105 258 francs et 225 553 francs (*revenu brut médian* : 150 368 francs).

Part des groupes de revenus dans la population totale, en 2020-2022 ou 2021 G 05



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages / OFS - Enquête sur le budget des ménages

2.2 Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques

Par âge, deux catégories de population se démarquent : les enfants mineurs (0-17 ans) sont significativement plus touchés par la pauvreté (*taux de pauvreté* de 13,0 %), tandis que les personnes entre 45 et 64 ans le sont moins (10,1 %). Une légère différence est aussi observée entre les femmes (11,8 %) et les hommes (10,7 %).

Les écarts sont plus marqués en fonction de l'origine : les personnes de nationalité suisse sont nettement moins souvent en situation de pauvreté que les personnes d'origine étrangère : 8,8 % contre 15,7 %.

Près d'un quart (23,4 %) des personnes vivant dans un ménage monoparental sont en situation de pauvreté. Cette situation concerne en particulier les mères seules avec enfants (24,6 %), qui groupent la majorité des familles monoparentales. Les pères seuls avec enfants sont moins concernés (16,4 %), tout en affichant un *taux de pauvreté* supérieur à la moyenne. C'est également le cas des personnes vivant seules (18,7 %). À l'inverse, les personnes vivant en couple disposent plus souvent d'un revenu suffisant : le *taux de pauvreté* s'élève à 7,5 % pour les personnes vivant en couple sans enfant et 8,4 % pour celles vivant en couple avec enfants.

² Notamment les mesures décrivant le niveau de dispersion ou de concentration des revenus (indice de Gini, rapports interquartiles, ratio S80/S20). Des résultats pour le canton de Genève sont disponibles : https://statistique.ge.ch/statistique/tel/domaines/20/20_02/T_20_02_7_04.xlsx

Ces résultats tendent à montrer l'effet majeur sur la pauvreté de vivre dans un ménage comportant plusieurs adultes, situation qui permet à la fois le cumul des revenus et les économies d'échelle en matière de dépenses, notamment de coût du logement. En effet, les types de ménages comptant un seul adulte sont les plus touchés par la pauvreté. L'effet dû à la présence d'enfants dans le ménage existe également, mais il est plus faible.

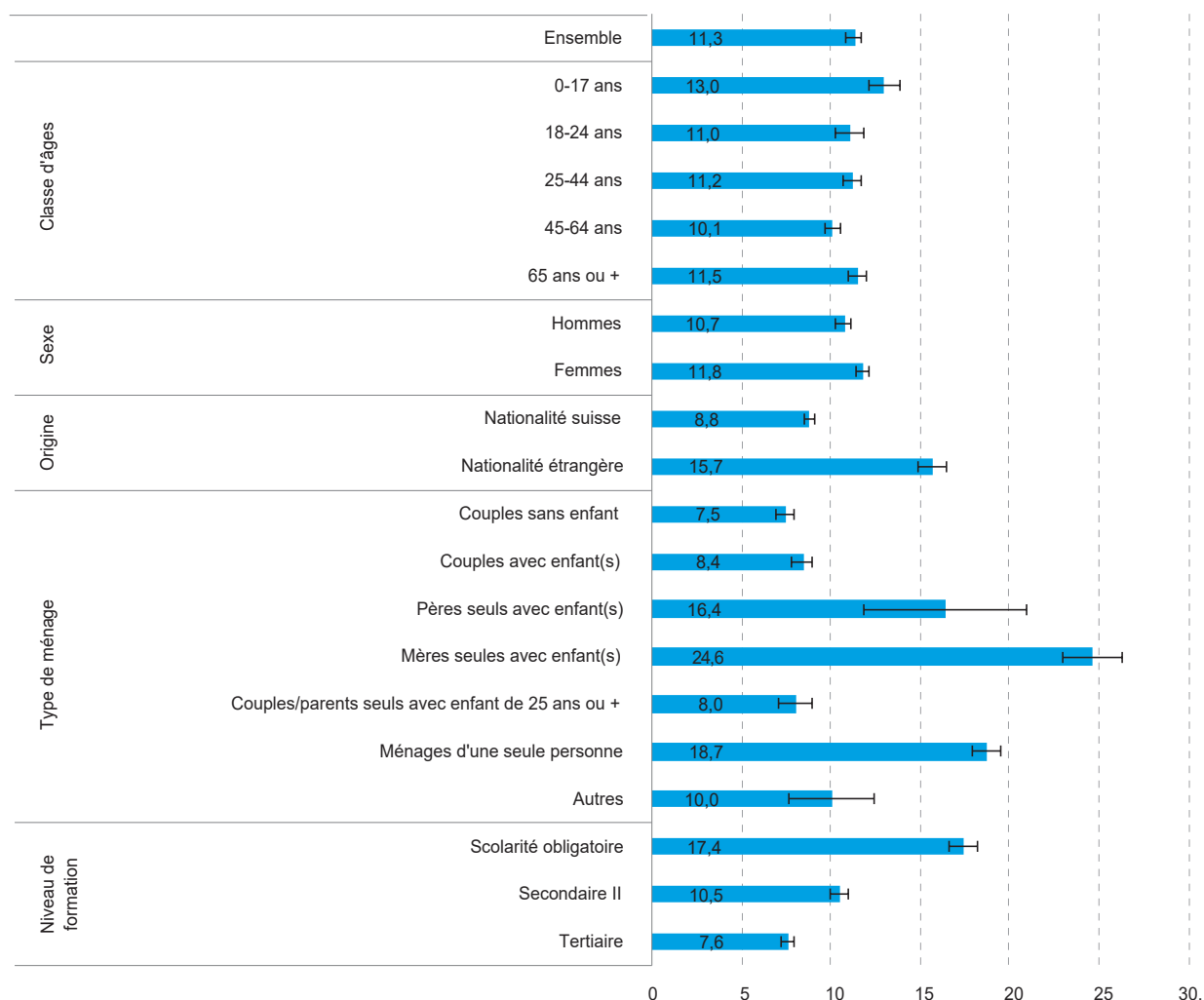
Enfin, les personnes n'ayant pas de formation au-delà de l'école obligatoire sont plus souvent touchées par la pauvreté : elles sont 17,4 % à être en situation de pauvreté, contre 10,5 % pour les diplômés du secondaire 2 (maturité ou formation professionnelle, par exemple de type CFC) et 7,6 % pour celles qui disposent d'un diplôme universitaire ou d'une haute école.

Taux de pauvreté selon quelques caractéristiques sociodémographiques, en 2020-2022

G 06

En %

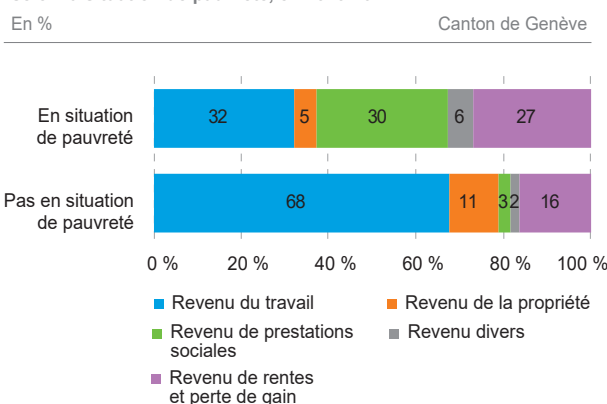
Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Les résultats confirment que l'activité professionnelle reste le rempart principal contre la pauvreté (voir notamment la partie 3). Dans les ménages situés sous le seuil de pauvreté, le revenu du travail représente en moyenne 32 % du revenu total du ménage, soit moins de la moitié de ce qu'il représente dans les autres ménages (68 %). À l'inverse, les revenus provenant de prestations sociales forment une part dix fois plus élevée dans les ménages en situation de pauvreté (30 % contre 3 %). Les revenus de rentes comptent pour 27 % du revenu total des ménages en situation de pauvreté contre 16 % des autres.

Composition moyenne du revenu brut du ménage selon la situation de pauvreté, en 2020-2021 G 07

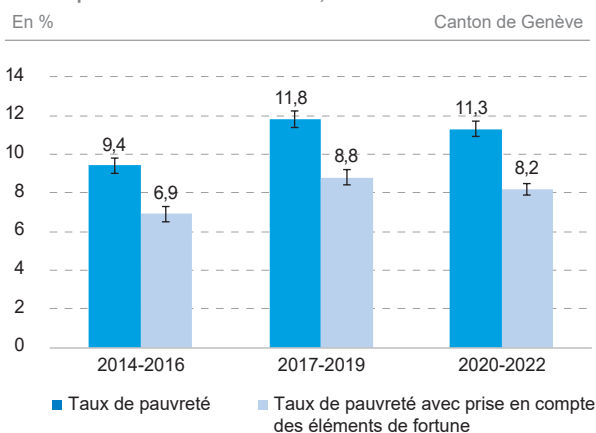


Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

2.3 Taux de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune

La pauvreté d'un individu peut être étudiée soit uniquement sous l'angle du *revenu disponible* de son ménage, soit en prenant en compte également des éléments de fortune (voir glossaire *Pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune*). En effet, certains ménages peuvent disposer d'un revenu faible conjointement à une fortune substantielle, cette dernière pouvant être utilisée pour compenser le niveau de revenu. Pour cette raison, l'octroi des prestations sociales sous conditions de ressources dépend généralement non seulement du revenu, mais également de la fortune des personnes requérantes.

Taux de pauvreté et taux de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune, en 2020-2022 G 08



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Autrement dit, le *niveau de vie réel* de certains ménages est sous-évalué par l'analyse de leurs seuls revenus. Cela peut concerner par exemple la situation où un ménage de personnes retraitées consomme sa fortune pour compenser un revenu réduit après le départ à la retraite, mais aussi une situation temporaire d'un ménage vivant de ses économies par choix pendant une période.

Afin de mieux prendre en compte cet aspect, notamment pour les ménages de personnes retraitées, il est possible d'évaluer si une personne est touchée par la pauvreté non seulement au travers son revenu, mais aussi de sa fortune.

Dans le canton de Genève, le *taux de pauvreté* tenant compte des éléments de fortune s'élève à 8,2 % en 2020-2022, contre 11,3 % pour le *taux de pauvreté* basé uniquement sur le revenu. Concrètement, cela signifie qu'une partie des personnes en situation de pauvreté en termes de revenu disposent de réserves financières permettant de les sortir, au moins temporairement, de la situation de pauvreté.

En Suisse, ce taux atteint 5,3 % en 2022², contre 8,7 % en 2021 pour le *taux de pauvreté* basé uniquement sur le revenu.

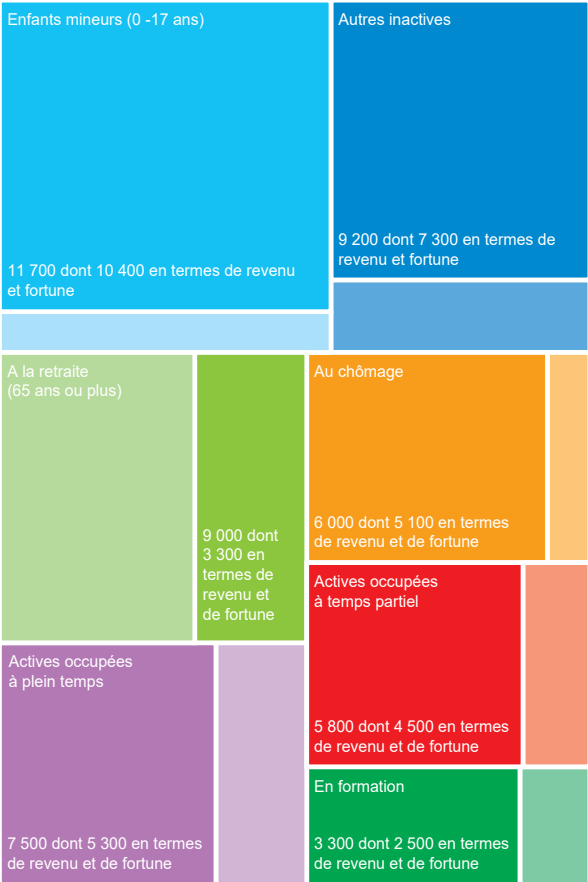
² Le taux de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune 2021 pour la Suisse n'est pas disponible car les données relatives à la fortune ne sont pas relevées chaque année dans la source de données utilisées par la Confédération.

2.4 Taux de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune

En 2020-2022, le canton compte une population résidante permanente en ménage privé de 465 770 personnes (voir section 1.2). Parmi celles-ci, environ 52 500 vivent dans un ménage en situation de pauvreté.

En excluant les ménages ayant des réserves financières leur permettant de pallier leur bas revenu, le canton totalise environ 38 300 personnes pauvres en termes de revenu et de fortune. Parmi ces dernières figurent 10 400 mineurs et 3 300 personnes en âge de retraite. Les personnes actives occupées en situation de pauvreté (ou « working poor ») sont environ 9 800, dont un peu plus de la moitié travaillent à plein temps. Le canton compte aussi 2 500 personnes en formation vivant dans un ménage pauvre et 5 100 chômeuses et chômeurs dans une même situation. Enfin, les autres personnes inactives, à savoir principalement des personnes au foyer mais en âge actif, représentent 7 300 personnes.

Personnes en situation de pauvreté (avec et sans prise en compte des éléments de fortune), en 2020-2022 (1) G 09
Effectif Canton de Genève

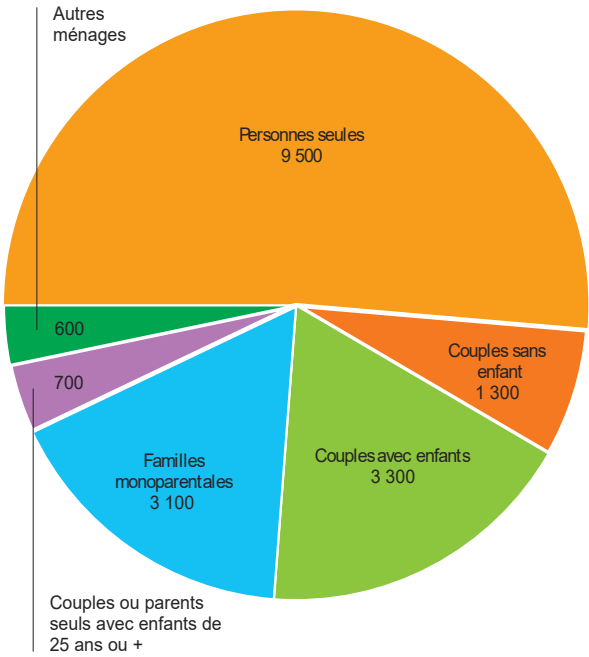


(1) En couleurs claires, effectifs de personnes qui ne sont plus considérées en situation de pauvreté après prise en compte des éléments de fortune.

Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Les 38 300 personnes pauvres en termes de revenu et de fortune se répartissent dans 18 500 ménages, dont plus de la moitié sont des ménages de personnes seules. Le canton compte 3 100 familles monoparentales en situation de pauvreté, soit presque autant que de couples avec enfants (3 300). Les couples sans enfant et les autres types de ménages (voir glossaire) comprennent chacun 1 300 ménages pauvres.

Ménages en situation de pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune, en 2020-2022 G 10
Effectif Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

3. ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET PAUVRETÉ

3.1 Pauvreté selon le modèle d'occupation dans le ménage

Même si la pauvreté d'un individu est évaluée en tenant compte des revenus de l'ensemble de son ménage, les personnes en âge actif (18-64 ans) qui ont une occupation professionnelle (à plein temps ou à temps partiel) sont nettement moins touchées par la pauvreté que les personnes non actives de la même catégorie d'âges : elles affichent un *taux de pauvreté* de 6,8 %, contre 18,3 % pour les personnes non actives.

Par ailleurs, les personnes travaillant à plein temps (5,4 %) sont presque deux fois moins souvent touchées par la pauvreté que celles travaillant à temps partiel (10,3 %). Les personnes au chômage sont 23,4 % à être en situation de pauvreté, tandis que les personnes en formation sont 12,0 % et les autres personnes inactives (personnes en âge actif mais ni occupées, ni au chômage, ni en formation) sont 19,2 %.

L'analyse conjointe de la situation individuelle des personnes en âge actif et du modèle d'occupation de leur ménage met en évidence l'effet de cumul des revenus pour les couples :

- Les personnes actives vivant en couple sont beaucoup moins souvent exposées à la pauvreté que les personnes vivant seules : le taux s'élève à 2,4 % lorsque les deux personnes actives travaillent à plein temps et à 2,7 % lorsque l'une des deux est à plein temps et l'autre à temps partiel. Pour une personne active à plein temps vivant seule, il est de 8,4 %.
- L'exposition à la pauvreté d'une personne active à plein temps vivant en couple avec une personne inactive est la même que celle d'une personne active à plein temps vivant seule (8,4 %).
- L'impossibilité de bénéficier du revenu d'autres membres du ménage se fait encore davantage ressentir pour les personnes vivant seules au chômage (*taux de pauvreté* de 46,8 %) et pour les autres personnes inactives (29,9 %).

Les personnes vivant seules en formation et âgées de 18 à 64 ans représentent la catégorie qui se retrouve le plus souvent en situation de pauvreté (*taux de pauvreté* de 59,9 %). Toutefois, deux éléments invitent à nuancer ce dernier résultat : premièrement, seules les personnes *en formation* sans aucune activité professionnelle annexe sont considérées comme étant en formation ; deuxièmement, les frais d'entretien ou de logement de personnes en études vivant seules peuvent être assurés par leurs parents ou d'autres personnes sans que cela ne soit capté par la statistique.

3.2 Le phénomène des travailleuses et travailleurs pauvres

Bien que l'activité professionnelle offre une protection majeure contre la pauvreté, celle-ci touche tout de même 6,8 % de l'ensemble des personnes actives occupées (à plein temps ou à temps partiel) dans le canton de Genève en 2020-2022 (5,0 % si les éléments de fortune sont pris en considération). Cela représente 13 300 personnes dans le canton (9 800 personnes si les éléments de fortune sont pris en considération) qui sont actives occupées, âgées de 18 à 64 ans et vivent dans un ménage situé sous le seuil de pauvreté. En Suisse, le *taux de pauvreté* des personnes actives occupées (*travailleuses ou travailleurs pauvres* ou « working poor ») atteint 4,3 % en 2023 (sans prise en compte des éléments de fortune).

La situation de pauvreté d'une personne active occupée ne signifie pas nécessairement que son revenu du travail est intrinsèquement bas, mais que les revenus cumulés de tous les membres de son ménage sont insuffisants pour subvenir aux besoins du ménage. Par exemple, une même personne pourrait disposer d'un revenu du travail qui serait jugé suffisant pour ne pas être en situation de pauvreté si elle vivait seule, mais insuffisant si elle vivait dans un ménage de plus grande taille où elle est la seule personne active.

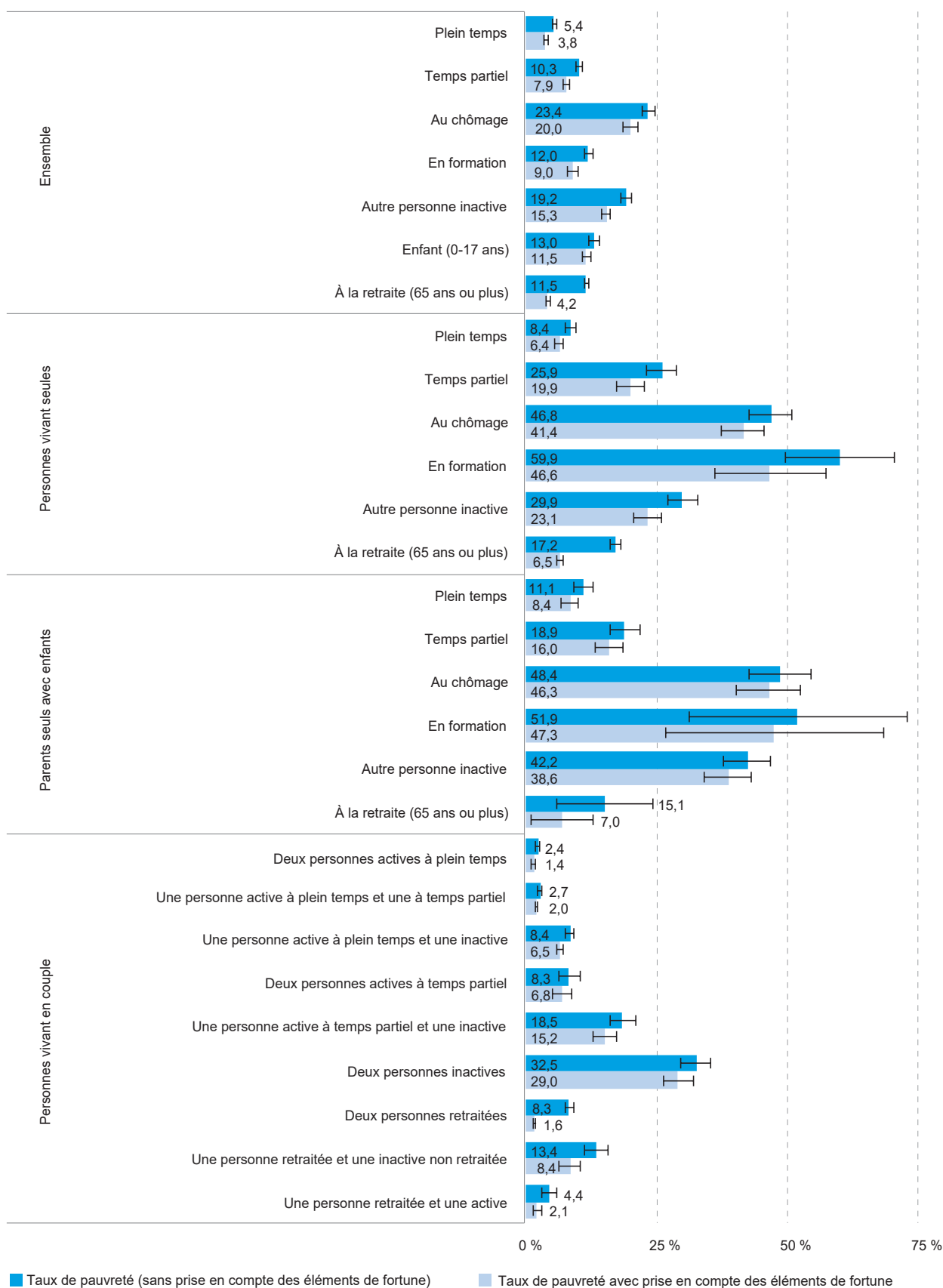
L'exposition à la pauvreté d'une personne active occupée dépend bien entendu de son propre taux d'activité. Les personnes travaillant à un taux élevé sont peu exposées : le *taux de pauvreté* atteint 5,4 % pour les personnes travaillant à plein temps et 5,1 % pour celles travaillant à temps partiel entre 70 et 89 %, sans différence significative avec les plein temps. En revanche, les personnes ayant un faible taux d'occupation sont nettement plus exposées à la pauvreté : parmi celles qui travaillent à moins de 50 %, le *taux de pauvreté* atteint 16,2 %.

Plus important encore, l'exposition à la pauvreté d'une personne active dépend du *taux d'activité total du ménage* pris dans son ensemble. Ainsi,

- les ménages au sein desquels ce taux dépasse les 150 % sont peu touchés par la pauvreté (2,7 %) ;
- avec un *taux d'activité total* situé entre 101 % et 150 % dans le ménage, les personnes actives pauvres restent peu nombreuses (5,3 %) ;
- lorsque le *taux d'activité total* du ménage correspond à un plein temps ou moins, le *taux de pauvreté* des personnes actives occupées augmente fortement : il atteint 9,1 % pour celles vivant dans des ménages où l'activité totale se situe entre 81 % et 100 % et s'élève à 23,7 % pour celles où l'activité totale du ménage ne dépasse pas les 80 %.

En %

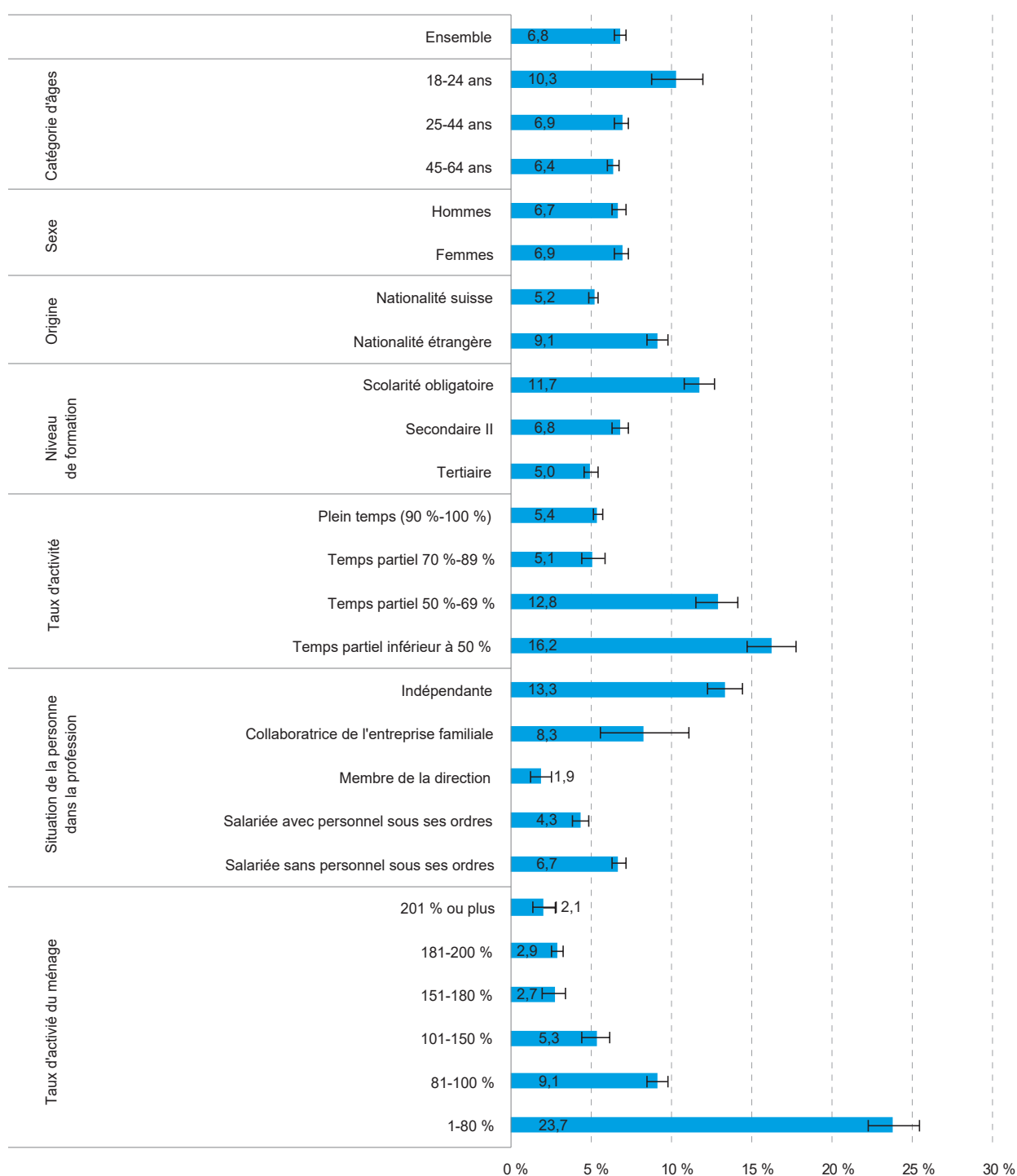
Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

En %

Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

En revanche, parmi les personnes actives occupées, il n'y a pas de différence significative observée entre les sexes, ni selon l'âge, pour les plus de 25 ans. Les jeunes personnes actives occupées âgées de 18 à 24 ans sont quant à elles plus souvent exposées à la pauvreté. Ceci peut être dû par exemple à des revenus plus modestes en début de vie professionnelle ou à des taux d'activité bas car la personne est simultanément en études.

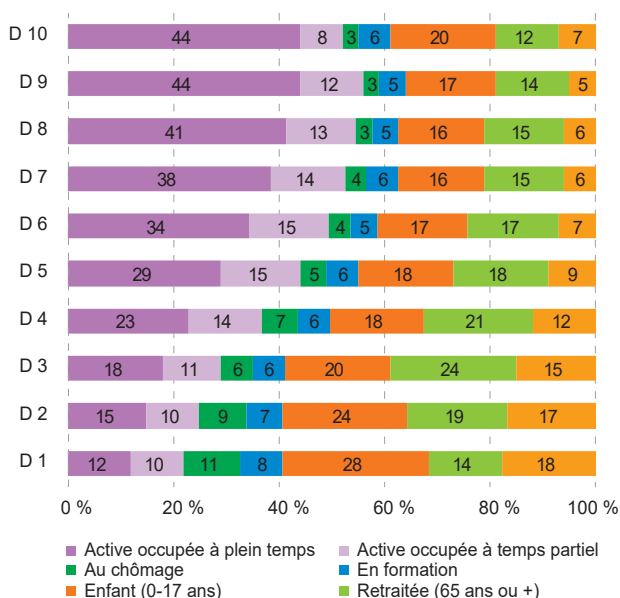
Au sein des personnes actives occupées, la pauvreté est plus fréquente parmi les personnes avec un statut d'indépendant (13,3 %) que parmi les personnes salariées, qu'elles soient sans responsabilité hiérarchique (6,7 %) ou avec (4,3 %).

3.3 Les personnes actives occupées dans la distribution du niveau de vie

Une autre manière de quantifier l'effet de l'activité professionnelle sur le *niveau de vie* est d'analyser la répartition de la situation professionnelle des personnes appartenant à chaque décile de la distribution du *niveau de vie*.

Ainsi, les personnes actives occupées à plein temps forment 44 % de l'ensemble des personnes appartenant au D10 (soit les 10 % de la population avec le *niveau de vie* le plus élevé). Cette proportion se contracte progressivement à mesure que l'on descend dans la distribution du *niveau de vie* jusqu'à atteindre 12 % au D1.

Répartition de la population selon le statut d'activité et le décile du niveau de vie, en 2020-2022
En % Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

La part des personnes travaillant à temps partiel oscille entre 8 % (au D10) et 15 % (aux D5 et D6). Elle est plus stable le long de la distribution du niveau de vie que celle des personnes travaillant à plein temps, mais a la particularité d'être plus grande au milieu de celle-ci que vers les extrémités. Dans l'ensemble, les personnes actives occupées (à plein temps ou à temps partiel) représentent moins d'une personne sur quatre parmi les personnes du D1, contre plus d'une personne sur deux pour les personnes à partir du D7 ou au-dessus. À l'inverse, les enfants mineurs, les personnes au chômage et les autres personnes inactives (personnes en âge actif mais ni occupées, ni au chômage, ni en formation) sont surreprésentées en bas de la distribution.

3.4 Facteurs liés à la pauvreté des personnes en âge actif

Tant les caractéristiques de la personne que celles de son ménage peuvent influencer sur la propension à être concerné par une situation de pauvreté. Ces caractéristiques peuvent être analysées conjointement afin d'isoler les impacts sur le phénomène de la pauvreté. Ainsi, au sein des personnes en âge actif, l'analyse multivariée (voir tableau T 02, page 18) confirme les résultats suivants :

- Le statut d'occupation est la caractéristique la plus fortement liée à la pauvreté. Une personne au chômage a environ 5,4 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté qu'une personne active à plein temps. Pour une personne à temps partiel, les chances sont encore environ 2,4 fois plus grandes.
- L'exposition à la pauvreté diminue avec l'âge et le niveau de formation. De plus, elle est plus grande pour les personnes d'origine étrangère que pour celles de nationalité suisse.
- La pauvreté touche en premier lieu les ménages qui ne comprennent qu'un adulte et seulement en second lieu ceux qui ont beaucoup de personnes à charge. En effet, les adultes en âge actif les plus touchés sont ceux vivant seuls (environ 3,3 fois plus souvent touchés par la pauvreté que les personnes vivant en couple sans enfant) et les parents élevant seuls leurs enfants (environ 3,5). Toutes choses égales par ailleurs, les personnes qui vivent au sein d'un couple avec un ou deux enfants ne sont pas plus souvent en situation de pauvreté que celles qui vivent en couple sans enfant. Il faut trois enfants ou plus dans son ménage pour qu'une personne en âge actif et en couple soit davantage touchée par la pauvreté que si elle n'avait pas d'enfant.

- À l'inverse, les enfants majeurs (sans limite d'âge) qui vivent avec leurs parents sont les moins concernés par des situations de pauvreté (environ 2,5 fois moins). Toutefois, ce résultat doit être mis en relation avec le statut d'occupation de l'enfant majeur : par exemple, une personne en formation a, toutes choses égales par ailleurs, environ 4,5 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté qu'un actif occupé à plein temps.
- Après prise en compte des effets de l'âge, de la nationalité, du niveau de formation, de la situation dans le ménage et du statut d'occupation, les hommes en âge actif sont, toutes choses égales par ailleurs, légèrement plus souvent touchés par la pauvreté que les femmes (environ 1,2 fois).

FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES LIÉS À LA PAUVRETÉ DES PERSONNES EN ÂGE ACTIF, EN 2020-2022

T 01

POPULATION RÉSIDANTE PERMANENTE EN MÉNAGES PRIVÉS

Facteurs	Catégories	Association (rapport de cotes)
Sexe	Homme	1,2
	Femme	référence
Groupe d'âges	18-24 ans	1,2
	25-44 ans	référence
	45-64 ans	0,7
Nationalité	Nationalité suisse	référence
	Nationalité étrangère	1,6
Niveau de formation	Degré secondaire 1 (scolarité obligatoire)	1,7
	Degré secondaire 2 (CFC, Maturité)	1,2
	Degré tertiaire (HES, Université)	référence
Statut d'occupation	Personne active à plein temps	référence
	Personne active à temps partiel	2,4
	En formation	4,5
	Au chômage	5,4
	Autre personne inactive	4,3
Situation dans le ménage	Personne vivant en couple sans enfant	référence
	Personne vivant en couple avec 1-2 enfants	+/-
	Personne vivant en couple avec 3 enfants ou plus	1,7
	Parent seul avec enfants	3,5
	Personne vivant seule	3,3
	Enfant majeur vivant avec un couple de parents	0,4
	Enfant majeur vivant dans un ménage monoparental	1,4
Type d'occupation du logement	Autre situation	+/-
	Personne locataire, en coopérative ou logement de service	référence
	Propriétaire (maison ou PPE)	0,4

Guide de lecture

Le rapport de cotes mesure la force de l'association entre un facteur et le fait de se trouver en situation de pauvreté. Une valeur supérieure à 1 indique une association positive, une valeur inférieure à 1 une association négative, et une valeur notée « +/- » l'absence d'association statistiquement significative.

Par exemple, le rapport de cotes de 3,5 pour la catégorie « Parent seul avec enfants » signifie que ces personnes ont, toutes choses égales par ailleurs, environ 3,5 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté qu'une personne du groupe de référence, c'est-à-dire « Personne vivant en couple sans enfant ». À l'inverse, le rapport de cotes de 0,4 pour la catégorie « Enfant majeur vivant avec un couple de parents » signifie que ces personnes ont environ 2,5 fois moins de chances d'être en situation de pauvreté que celles du groupe de référence.

Source : OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

4. LA PAUVRETÉ À L'ÂGE DE LA RETRAITE

4.1 L'importance des éléments de fortune dans le niveau de vie des personnes retraitées

En 2020-2022, dans le canton de Genève, le *taux de pauvreté* des personnes ayant atteint l'âge de la retraite (11,5 %) est similaire à celui observé dans l'ensemble de la population (11,3 %). Cela concerne environ 9 000 personnes.

Que ce soit à Genève ou à l'échelon de la Suisse, le seul revenu défini de manière incomplète le *niveau de vie* des personnes retraitées. En effet, cette catégorie de la population dispose d'un revenu de rente (AVS et prévoyance professionnelle notamment) qui peut être compensé par des réserves financières constituées durant la vie active. Ainsi, en moyenne, la fortune des personnes ayant atteint l'âge de la retraite est nettement plus conséquente que celle des personnes actives.

Ce phénomène est dénommé *paradoxe de la pauvreté des personnes âgées*³ : sans prise en compte de la fortune, les personnes retraitées sont surreprésentées parmi les personnes en situation de pauvreté. Pourtant, elles déclarent moins souvent que les autres catégories d'âges être en difficulté financière ou subir des privations matérielles.

Dans le canton de Genève, après prise en compte des éléments de fortune, cette catégorie d'âges est même la moins touchée par la pauvreté (4,2 %). Parmi les

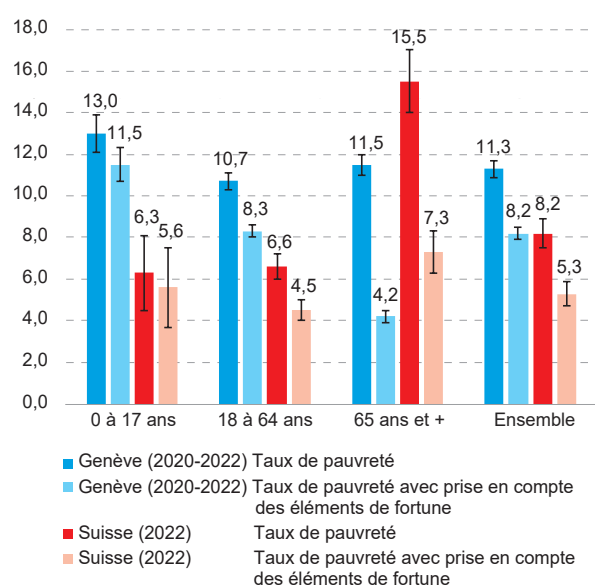
9 000 personnes concernées, près de deux tiers des personnes retraitées dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté passent au-dessus de celui-ci après prise en compte des éléments de fortune. En 2020-2022, le canton compte 3 300 personnes retraitées en situation de pauvreté en termes de revenu et de fortune.

Une différence marquante est observée entre la Suisse et le canton de Genève. À l'échelon du pays, les personnes retraitées représentent la catégorie d'âges la plus touchée par la pauvreté, et ce même après prise en considération des éléments de fortune. Dans le canton de Genève, même en ne considérant que le revenu, les personnes de 65 ans ou plus ne sont pas plus souvent en situation de pauvreté que les autres.

Cela peut s'expliquer par les instruments propres au canton, tels que les prestations complémentaires cantonales à l'AVS (en complément des prestations complémentaires fédérales) ou les subsides sociaux cantonaux à l'assurance-maladie, qui sont en principe octroyés automatiquement aux bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires.

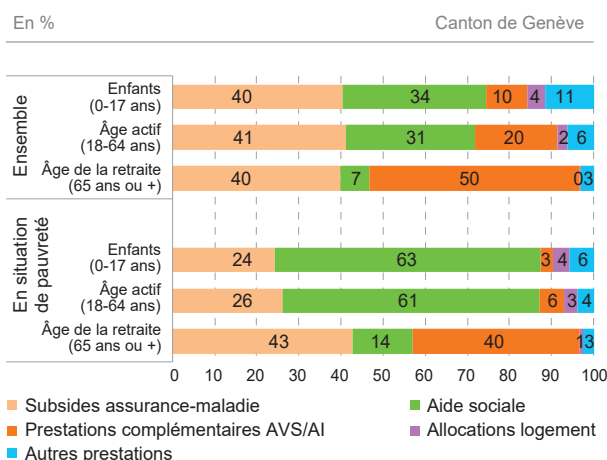
Ensemble, les prestations complémentaires à l'AVS/AI (fédérales et cantonales ; 50 %) et les subsides à l'assurance-maladie (40 %) représentent en moyenne 90 % des prestations sociales perçues par un ménage au sein duquel vit une personne de 65 ans ou plus. À noter que 37 % des retraités vivent dans un ménage qui perçoit au moins un type de prestation sociale. C'est moins que les enfants (57 % d'entre eux vivent dans un ménage qui perçoit des prestations sociales) ou que les personnes en âge actif (50 %). Dans toutes les catégories d'âges, le subside à l'assurance-maladie est de loin la prestation la plus répandue.

Taux de pauvreté avec et sans prise en compte des éléments de fortune, en 2022 et 2020-2022
En % Canton de Genève / Suisse



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages / OFS - SILC

Répartition moyenne des prestations sociales perçues dans son ménage, selon la catégorie d'âges de la personne et sa situation (pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune), en 2020-2022



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

³ OFAS. (2025). Rapport de monitoring sur la pauvreté en Suisse. Cahier de base « La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble », p. 57. <http://www.monitoringdelapauvrete.ch>

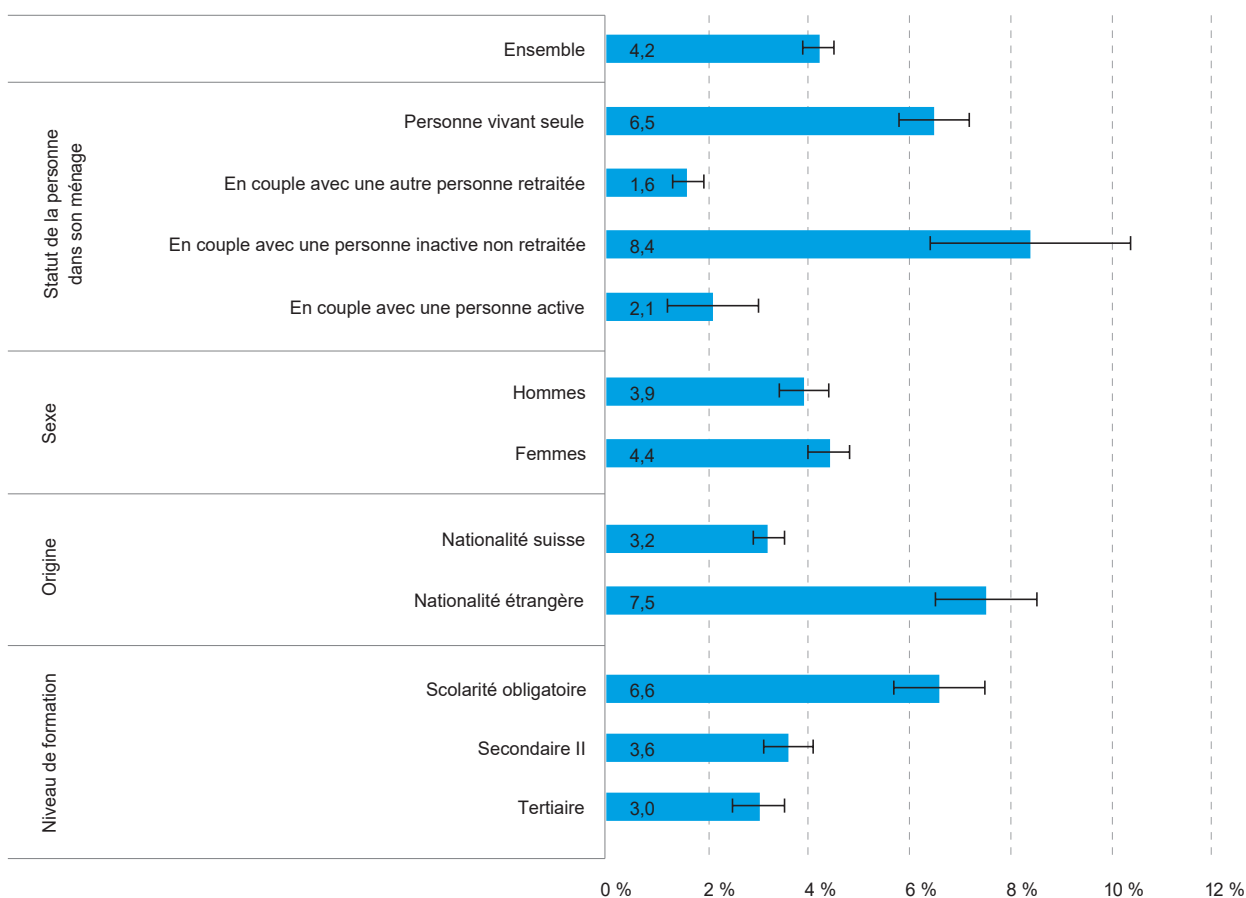
Les prestations complémentaires AVS/AI semblent jouer un rôle important dans la protection contre la pauvreté de celles et ceux qui les perçoivent : la grande majorité (91 %) des personnes retraitées qui vivent dans un ménage qui touche ces prestations ne sont pas en situation de pauvreté. Par ailleurs, seul un tiers des personnes retraitées en situation de pauvreté vivent dans un ménage qui perçoit des prestations complémentaires AVS/AI. Autrement dit, l'absence d'accès aux prestations complémentaires, ou le non recours à ces prestations, est associé à une plus forte exposition à la pauvreté des personnes retraitées. Les conditions d'accès à ces prestations dépendent des ressources financières (revenus et fortune) des personnes requérantes, mais aussi, pour les personnes de nationalité hors Union européenne ou AELE, de la durée de domiciliation en Suisse et à Genève.

En prenant en compte les éléments de fortune, une personne retraitée vivant seule n'est pas plus exposée à la pauvreté qu'une personne active occupée à plein temps vivant seule (respectivement 6,5 % et 6,4 %, écart non significatif). Quant aux personnes retraitées vivant en couple avec une autre personne retraitée, elles ne sont que 1,6 % à être sous le seuil de pauvreté, soit une part similaire à celle des couples de personnes actives au sein desquels les deux conjoints ont une activité professionnelle à plein temps (1,4 %).

Taux de pauvreté (avec prise en compte des éléments de fortune) des personnes à la retraite, selon quelques caractéristiques sociodémographiques, en 2020-2022
En %

G 16

Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

4.2 Facteurs liés à la pauvreté des personnes retraitées

L'analyse conjointe des différentes caractéristiques sociodémographiques confirme que :

- les chances pour une personne retraitée de se trouver en situation de pauvreté dépendent de sa situation dans son ménage : celles vivant seules (environ 3,6 fois plus) ou avec une personne inactive non retraitée (environ 4,8 fois plus) sont davantage exposées, toutes choses égales par ailleurs, que les personnes vivant avec une autre personne retraitée ou avec une personne encore active ;
- comme pour le reste de la population, le fait d'être de nationalité étrangère et de ne pas avoir de formation au-delà de la scolarité obligatoire sont des facteurs favorisant la pauvreté ;
- les propriétaires de leur logement sont nettement moins souvent concernés par une situation de pauvreté que les locataires⁴.

FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES LIÉS À LA PAUVRETÉ (AVEC PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE FORTUNE) DES PERSONNES AYANT ATTEINT L'ÂGE DE LA RETRAITE, EN 2020-2022

T 02

POPULATION RÉSIDANTE PERMANENTE EN MÉNAGES PRIVÉS

Facteurs	Catégories	Association (rapport de cotes)
Sexe	Homme	+/-
	Femme	référence
Nationalité	Nationalité suisse	référence
	Nationalité étrangère	2,0
Niveau de formation	Degré secondaire 1 (scolarité obligatoire)	1,4
	Degré secondaire 2 (CFC, Maturité)	+/-
	Degré tertiaire (HES, Université)	référence
Situation dans le ménage	Personne seule	3,6
	En couple avec une personne retraitée	référence
	En couple avec une personne inactive non retraitée	4,8
	En couple avec une personne active	+/-
	Autre situation	2,4
Type d'occupation du logement	Personne locataire ou en coopérative	référence
	Propriétaire (maison ou PPE)	0,2

Guide de lecture

Le rapport de cotes mesure la force de l'association entre un facteur et le fait de se trouver en situation de pauvreté. Une valeur supérieure à 1 indique une association positive, une valeur inférieure à 1 une association négative, et une valeur notée « +/- » l'absence d'association statistiquement significative.

Par exemple, le rapport de cotes de 1,4 pour la catégorie « Degré secondaire 1 » signifie que les personnes ayant un niveau de formation correspondant à la scolarité obligatoire ont, toutes choses égales par ailleurs, environ 1,4 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté qu'une personne du groupe de référence, c'est-à-dire celles ayant un niveau de formation « Degré tertiaire ». À l'inverse, le rapport de cotes de 0,2 pour la catégorie « Propriétaire » signifie que ces personnes ont environ 5,0 fois moins de chances d'être en situation de pauvreté que celles du groupe de référence (« personne locataire ou en coopérative »).

Source : OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

⁴ À noter que le fait d'être propriétaire agit directement sur l'exposition à la pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune car la fortune immobilière entre dans le calcul du montant qui détermine si la personne est au-dessus ou au-dessous du seuil de pauvreté.

5. ENFANTS MINEURS EXPOSÉS À LA PAUVRETÉ

5.1 Faible effet de la fortune pour les personnes mineures

Les enfants mineurs sont les plus exposés à la pauvreté dans le canton de Genève et, à l'inverse des personnes en âge de la retraite, leur *taux de pauvreté* ne diminue que de manière marginale lorsque les éléments de fortune sont considérés. En effet, les enfants mineurs vivent le plus souvent dans des ménages plutôt jeunes et ces derniers disposent comparativement de peu de fortune par rapport aux ménages plus âgés.

En 2020-2022, 11 700 enfants mineurs vivent dans un ménage situé sous le seuil de pauvreté en termes de revenu. En prenant en compte les éléments de fortune, ce nombre s'abaisse légèrement pour atteindre 10 400 personnes. Parmi celles-ci 3 500 vivent dans une famille monoparentale, 2 600 dans un ménage de type couple avec un ou deux enfants et 3 900 au sein d'un ménage de type couple avec trois enfants ou plus. Enfin, 400 mineurs vivent dans un autre type de ménage.

S'il y a une relation entre le nombre d'enfants dans le ménage et l'exposition à la pauvreté, les plus touchés sont ceux vivant dans un ménage monoparental : 28,2 % des enfants mineurs vivant dans ce type de ménages sont en situation de pauvreté. Les mineurs qui vivent dans des ménages de type couple sont moins souvent touchés par la pauvreté. Le taux dépend toutefois du nombre d'enfants dans le ménage : il est similaire pour les ménages d'un ou deux enfants (respectivement 7,3 % et 6,8 %), mais atteint 12,2 % lorsqu'il y a trois enfants et 20,3 % lorsqu'il y en a quatre ou plus.

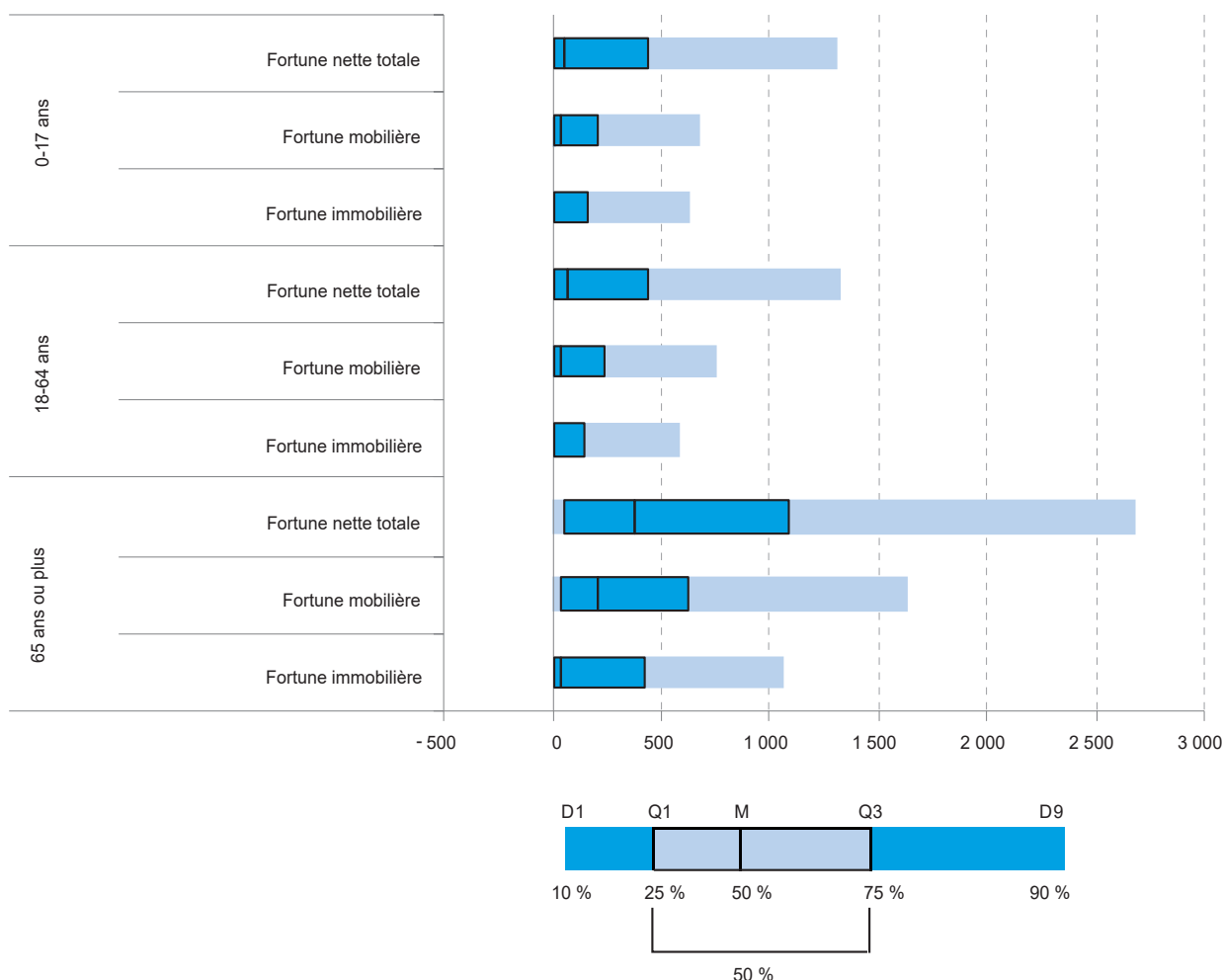
Les enfants mineurs de nationalité étrangère sont nettement plus souvent confrontés à la pauvreté que ceux de nationalité suisse : 8,9 % de ces derniers vivent dans un ménage pauvre, contre 20,9 % des enfants de nationalité étrangère.

Dispersion de la fortune nette des ménages selon la catégorie d'âges de la personne, en 2020-2022

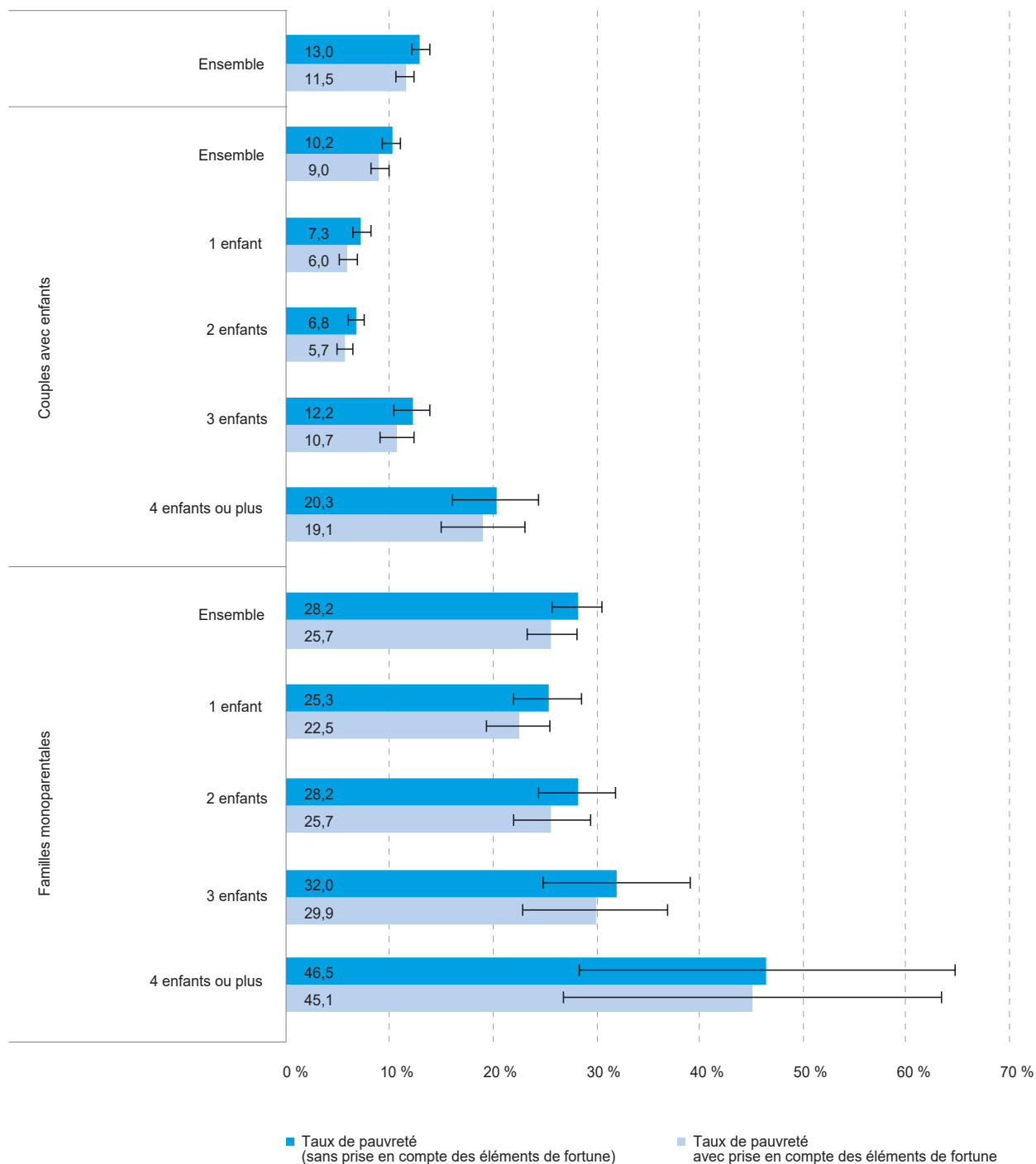
G 17

En millier de franc

Canton de Genève



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

5.2 Facteurs liés à la pauvreté des enfants mineurs

Les enfants mineurs sont les plus exposés à la pauvreté. La situation de pauvreté des enfants mineurs est liée avant tout à des éléments de leur ménage.

- Les enfants les plus jeunes sont légèrement plus exposés à la pauvreté que les enfants plus âgés (environ 1,3 fois plus pour les 0-5 ans que pour les 12-17 ans). Ceci s'explique avant tout par le parcours professionnel des adultes du ménage qui sont le plus souvent en début de vie active, là où les revenus du travail sont les moins importants, lorsque les enfants sont jeunes.
- Le taux d'activité total du ménage est bien entendu le facteur principal d'exposition à la pauvreté. Quelle que soit la nationalité, le type ou la taille du ménage, les enfants vivant dans des ménages affichant 80 % ou moins de taux d'occupation total sont beaucoup plus exposés que les autres. Les enfants vivant dans des ménages avec plus d'un équivalent plein temps d'activité professionnelle sont à l'inverse nettement moins exposés. À noter qu'à taux d'activité total égal, les enfants vivant en familles monoparentales sont plus souvent en situation de pauvreté.
- La pauvreté est plus présente, toutes choses égales par ailleurs, pour les enfants de nationalité étrangère (environ 2,7 fois plus) que pour ceux de nationalité suisse.
- Par ailleurs, le même constat peut être effectué pour les enfants vivant dans des ménages de trois enfants (exposition environ 1,6 fois plus élevée) ou plus (environ 2,2 fois) par rapport aux ménages comptant un ou deux enfants.

FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES LIÉS À LA PAUVRETÉ DES ENFANTS MINEURS, EN 2020-2022

T 03

POPULATION RÉSIDANTE PERMANENTE EN MÉNAGES PRIVÉS

Facteurs	Catégories	Association (rapport de cotes)
Groupe d'âges	0 à 5 ans	1,3
	6 à 11 ans	1,2
	12 à 17 ans	référence
Nationalité	Nationalité suisse	référence
	Nationalité étrangère	2,7
Nombre d'enfants de moins de 25 ans dans le ménage	1 enfant	référence
	2 enfants	+/-
	3 enfants	1,6
	4 enfants ou plus	2,2
Type de ménage dans lequel l'enfant vit	Ménage couple avec taux d'occ. < 81%	4,6
	Ménage couple avec taux d'occ. de 81-100%	référence
	Ménage couple avec taux d'occ. de 101-180%	0,3
	Ménage couple avec taux d'occ. > 181%	0,3
	Ménage monoparental avec taux d'occ. total < 81%	8,6
	Ménage monoparental avec taux d'occ. total > 80%	1,3
	Autre situation	+/-

Guide de lecture

Le rapport de cotes mesure la force de l'association entre un facteur et le fait de se trouver en situation de pauvreté. Une valeur supérieure à 1 indique une association positive, une valeur inférieure à 1 une association négative, et une valeur notée « +/- » l'absence d'association statistiquement significative.

Par exemple, le rapport de cotes de 1,3 pour la catégorie « Ménage monoparental avec taux d'occ. total > 80% » signifie qu'un enfant vivant dans ce type de ménage a, toutes choses égales par ailleurs, environ 1,3 fois plus de chances d'être en situation de pauvreté qu'un enfant du groupe de référence, c'est-à-dire vivant dans un ménage de type couple avec un taux d'occupation total de 81 à 100 %. À l'inverse, le rapport de cotes de 0,3 pour la catégorie « Ménage couple avec taux d'occ. > 181% » signifie que les enfants vivant dans ce type de ménage ont environ 3,3 fois moins de chances d'être en situation de pauvreté que ceux du groupe de référence.

Source : OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

I. DÉFINITIONS ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Sources de données

Grâce à l'appariement de plusieurs sources de données relatives aux ménages, aux revenus ou encore aux prestations sociales de la population, il est possible, pour la première fois, de faire un état des lieux de la pauvreté monétaire dans le canton de Genève selon une méthodologie permettant de comparer les résultats genevois avec ceux obtenus à l'échelle du pays.

La *statistique cantonale du revenu et de la fortune des ménages* est le résultat d'un appariement de plusieurs sources de données. Le socle est constitué des données du Relevé structurel, enquête annuelle de grande ampleur effectuée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) faisant partie du système du recensement fédéral. Cette enquête porte chaque année sur plus de 15 000 ménages dans le canton de Genève et renseigne sur de nombreux éléments sociodémographiques des ménages et de leurs membres. Le champ du Relevé structurel concerne les personnes vivant en ménage privé dans la population résidente permanente. Les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille ne font pas partie du champ de l'enquête, tout comme les personnes vivant dans des ménages dits collectifs, tels que les hôpitaux, les établissements pour personnes âgées ou les prisons.

Ces données sont enrichies de trois sources de données administratives permettant de lier les informations de revenus aux personnes et ménages du relevé structurel :

- données fiscales des personnes imposées au barème ordinaire ;
- données fiscales des personnes imposées à la source ;
- données relatives aux prestations sociales qui sont délivrées sur la base du revenu déterminant unifié (RDU).

Les résultats étant basés sur un échantillon, ils contiennent une marge d'erreur représentée sous la forme d'un intervalle de confiance à 95 %. La précision de l'estimation (longueur de l'intervalle de confiance) dépend de la taille de l'échantillon. Afin de disposer d'un volume d'observations suffisant pour mener des analyses plus détaillées, les résultats sont calculés à partir de données regroupées sur 3 années.

En raison du délai inhérent au traitement des données fiscales (trois années sont nécessaires pour que la quasi-totalité des contribuables aient fait l'objet d'une taxation), les résultats les plus récents concernent les années 2020-2022. La première période disponible est 2014-2016.

Les résultats pour la Suisse sont basés sur l'enquête SILC (« Statistics on Income and Living Conditions »⁵) réalisée par l'OFS. Ils sont également utilisés dans le « Rapport de monitoring sur la pauvreté en Suisse »⁶ rédigé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en collaboration avec l'OFS.

⁵ OFS. (2025). Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) [Fiche signalétique]. Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/35927860>

⁶ OFAS. (2025). Rapport de monitoring sur la pauvreté en Suisse. <http://www.monitoringdelapauvrete.ch>

II. GLOSSAIRE

Types de revenu et agrégats du revenu et des dépenses

Revenu brut et revenu disponible : ces deux agrégats du revenu du ménage sont utilisés dans cette publication.

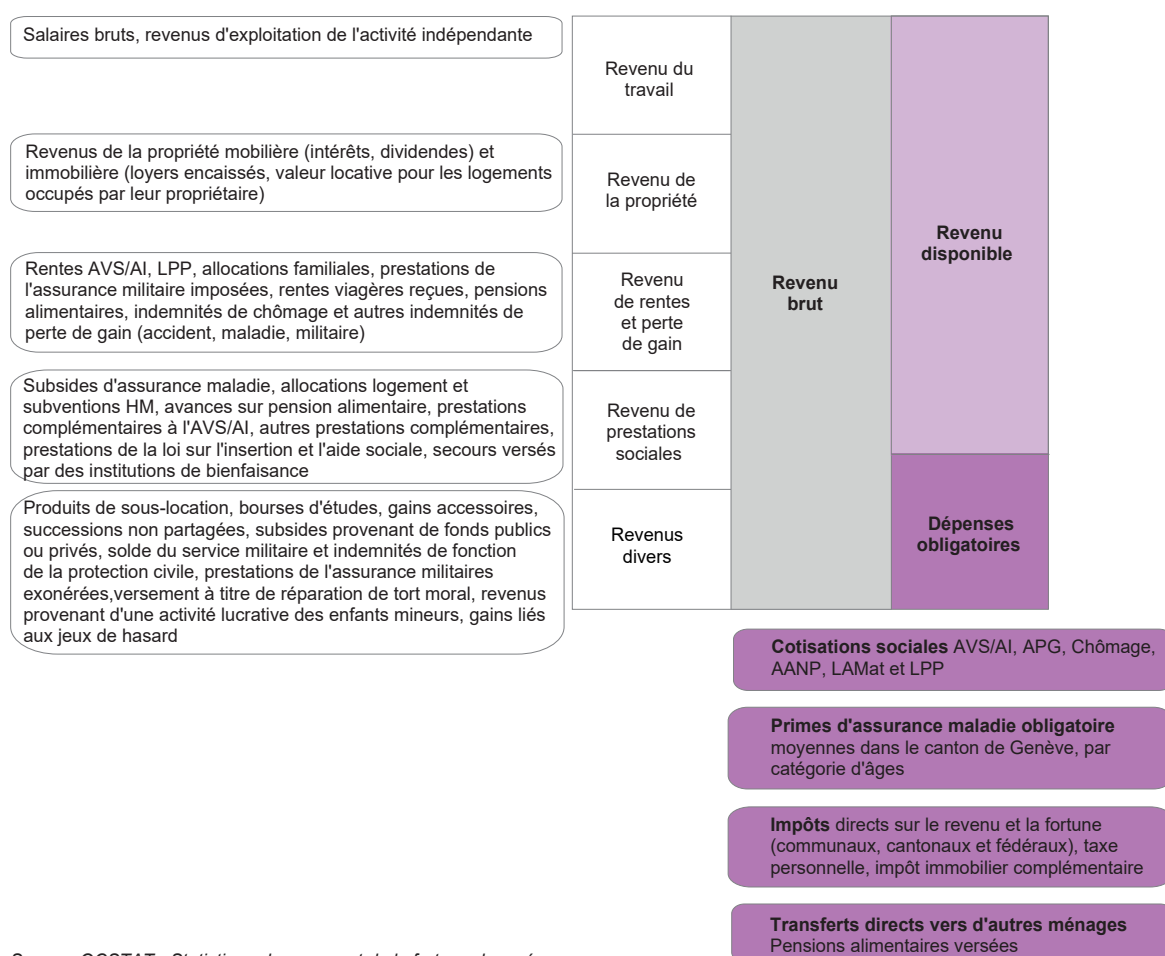
- Le *revenu brut* correspond à l'ensemble des revenus des membres du ménage ;
- Le *revenu disponible* correspond au revenu brut auquel les dépenses obligatoires ont été retranchées (voir schéma).

Dépenses obligatoires : sont considérées comme dépenses obligatoires les impôts, les cotisations sociales, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les pensions alimentaires versées (voir schéma).

Niveau de vie : Le revenu brut ou le revenu disponible d'un ménage ne permet pas d'approcher la notion de niveau de vie individuel de manière satisfaisante. En effet, le niveau de vie réel d'une personne dépend du revenu total de son ménage, mais aussi de combien de personnes (enfants ou adultes) vivent avec ce revenu. Ainsi, dans cette publication, la notion de niveau de vie est approchée par celle de revenu brut d'équivalence, qui pondère le revenu du ménage par la taille et la structure de celui-ci. Le niveau de vie est individuel (chaque personne dispose d'un niveau de vie), mais il est considéré comme identique pour tous les membres d'un même ménage.

Types de revenus : le revenu brut d'un ménage peut être décomposé en différents types, par exemple le revenu du travail, le revenu de la propriété ou le revenu de rentes (voir schéma).

Éléments de revenus et de dépenses pris en compte dans la construction du revenu brut et du revenu disponible du ménage



Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Distribution du revenu

Revenu médian : le revenu médian est le niveau de revenu qui partage la population considérée en deux parties égales : une avec un revenu inférieur au revenu médian, l'autre avec un revenu supérieur. Par exemple, le revenu médian des couples sans enfant est la valeur telle que la moitié des couples sans enfant affichent un revenu inférieur, et l'autre moitié un revenu supérieur.

Classe moyenne : la classe moyenne est définie en Suisse par l'OFS comme la partie de la population qui dispose d'un niveau de vie situé entre 70 % et 150 % du niveau de vie médian.

Répartition en déciles : la population est divisée en 10 parties d'effectif égal en fonction du niveau de vie des personnes. Le premier décile (D1) abrite les personnes dont le niveau de vie se situe dans les 10 % les plus bas de la population. Le décile D2 groupe les 10 % qui ont un niveau de vie supérieur à ceux situés dans le décile D1, et ainsi de suite jusqu'au décile D10, qui rassemble les 10 % de la population du canton qui disposent du niveau de vie le plus élevé.

Notions de pauvreté

Pauvreté (absolue) : une personne est considérée en situation de pauvreté si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté. Cette définition diverge de la notion de pauvreté relative (ou risque de pauvreté) qui n'est pas traitée dans cette publication⁸. Sauf mention contraire (voir ci-dessous *Pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune*), dans cette publication, le terme de pauvreté fait référence à cette définition.

Pauvreté avec prise en compte des éléments de fortune : il peut être utile de compléter l'analyse classique de la pauvreté (qui ne considère que les revenus) en prenant aussi en considération les éléments de fortune. Il existe plusieurs manières de prendre en compte les réserves financières des ménages. À des fins de comparabilité, les analyses de pauvreté tenant compte des éléments de fortune présentes dans cette publication reprennent la méthodologie appliquée par le « Monitoring national de la pauvreté » pour les résultats au niveau de l'ensemble de la Suisse⁹.

Cette méthodologie considère différemment les ménages d'actifs et les ménages de personnes retraitées :

- Pour les ménages dont la majorité des adultes sont en âge actif, l'hypothèse est que la fortune sert avant tout à compenser temporairement une baisse ou une absence de revenu, notamment lorsqu'elle survient de manière imprévue. Ainsi, les membres d'un **ménage d'actifs** sont considérés comme pauvres en matière de revenu et de fortune si le revenu disponible du ménage est inférieur au seuil de pauvreté et si ses réserves financières rapidement disponibles (donc sans la fortune immobilière) ne lui permettraient pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté pendant une durée de 6 mois en l'absence totale de revenu.
- Pour les seconds, l'hypothèse est que le recours à la fortune est prévu et s'inscrit durablement dans les ressources mobilisées pour maintenir leur niveau de vie. Ainsi, pour les membres d'un **ménage de retraités**, l'ensemble de la fortune nette (donc y compris la fortune immobilière) est prise en considération. Elle est ajoutée au revenu à la hauteur d'une estimation de l'espérance de vie résiduelle des membres retraités du ménage, de telle sorte que la fortune soit intégralement consommée au terme de l'espérance de vie théorique de ses membres. Cet agrégat (le revenu plus une fraction de la fortune) est ensuite confronté au seuil de pauvreté afin d'établir si la personne est en situation de pauvreté ou non.

⁸ Selon la définition adoptée au niveau de l'Union Européenne et de la Confédération, une personne est considérée « à risque de pauvreté » si son revenu est inférieur à 60 % du revenu médian. Des résultats pour le canton de Genève concernant le risque de pauvreté sont disponibles : https://statistique.ge.ch/statistique/tel/domaines/20/20_02/T_20_02_7_03.xlsx

⁹ Buchmann, Manuel; Unterhofer, Ulrike; Budliger, Hendrik; Adlung, Darius; Hümbelin, Oliver; Schmidheiny, Kurt (2025). Einbezug des Vermögens bei der Messung von Armut – Modellvorschlag für Personen im Rentenalter. BSV (Nationales Armutsmonitoring).

Seuil de pauvreté : en Suisse, le seuil de pauvreté est calculé sur la base des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), normes qui sont aussi généralement utilisées pour définir le droit aux prestations d'aide sociale. Ce seuil est établi selon plusieurs critères et doit être fonction de la taille et de la structure du ménage. Il est ainsi défini comme la somme de trois éléments :

- Un montant forfaitaire pour l'entretien qui est adapté en fonction de la taille du ménage. Ce montant est identique dans toute la Suisse et est destiné notamment à couvrir les besoins liés à l'alimentation, à l'entretien du ménage, à l'habillement, à l'énergie (hors charges locatives), aux frais de santé (hors primes d'assurance-maladie obligatoire), aux transports, aux télécommunications, aux loisirs et à la formation. En 2022, pour une personne seule, ce montant s'élève à 1 006 francs par mois, quel que soit le canton de résidence.
- Un montant pour les frais de logement, charges locatives comprises. Ce montant doit prendre en compte le fait que les niveaux de loyers varient fortement selon les régions. Pour le canton de Genève, le montant considéré pour les frais de logement correspond aux limites de loyer inscrites dans le Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (RASLP, J 4 04.01). Pour son utilisation dans le cadre de la définition du seuil de pauvreté, ce montant est indexé chaque année à l'aide de l'indice genevois des loyers. En 2022, pour une personne seule, ce montant atteint 1 403 francs par mois.
- Un forfait pour « autres frais » de 100 francs par personne âgée de 16 ans ou plus. Ce montant est identique dans toute la Suisse.

À noter que ce seuil de pauvreté est comparé au revenu disponible du ménage afin d'établir si les membres du ménage sont touchés ou non par la pauvreté. Le revenu disponible étant déjà un revenu duquel les impôts directs et les primes d'assurance-maladie ont été retirés (ainsi que les autres dépenses obligatoires), il n'est pas attendu que le montant défini comme seuil de pauvreté couvre ces dépenses.

SEUIL DE PAUVRETÉ POUR UNE SÉLECTION DE TYPES DE MÉNAGES, EN 2022

T 04

EN FRANC PAR MOIS

CANTON DE GENÈVE ET SUISSE

	Canton de Genève	Suisse
Ménages d'une seule personne	2 509	2 284
Père ou mère seul(e) avec 2 enfants de moins de 16 ans	3 983	3 630
Couples sans enfant	3 402	3 044
Couples avec 2 enfants de moins de 16 ans	4 415	4 010

(1) Le seuil de pauvreté est calculé comme un minimum vital social défini par les normes CSIAS et qui représente l'addition d'un montant forfaitaire pour l'entretien et d'un montant pour les frais de logement, tous deux dépendant de la taille du ménage, ainsi que de 100 francs supplémentaires (autres frais) pour chaque membre du ménage âgé de 16 ans ou plus. Ce montant minimum total n'inclut pas les frais d'assurance maladie, les impôts, les versements de pension alimentaire et les cotisations sociales, ces frais étant déjà déduits lors du calcul du revenu disponible.

Source: OCSTAT - Statistique du revenu et de la fortune des ménages

Taux de pauvreté : rapport en pourcent entre le nombre de personnes en situation de pauvreté dans la population et la population totale :

$$T_{pov} = 100 \times \frac{\text{nombre de personnes en situation de pauvreté}}{\text{nombre de personnes total}}$$

Par exemple, le taux de pauvreté des enfants mineurs correspond au rapport, en pourcent, entre le nombre d'enfants mineurs vivant dans un ménage situé sous le seuil de pauvreté et l'ensemble des enfants mineurs.

Dans cette publication, sauf mention contraire, le taux de pauvreté est le taux calculé sans prise en compte des éléments de fortune.

Travailleuse ou travailleur pauvre (« working poor ») : en adéquation avec la définition employée au niveau de la Confédération (*Monitoring national de la pauvreté*), la travailleuse ou le travailleur pauvre est une personne âgée de 18 à 64 ans exerçant une activité lucrative et vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. À noter que contrairement aux données utilisées à l'échelon national qui permettent de restreindre la définition aux personnes ayant exercé une activité lucrative pendant plus de la moitié de l'année, les données genevoises, ne permettent pas de savoir combien de mois une personne a travaillé durant l'année. La situation professionnelle déclarée correspond en effet à la situation au moment de la collecte de données.

Notions liées à la définition des ménages

Ménages avec enfants : les catégories de ménages de « couple avec enfants » et « famille monoparentale » ne concernent que les ménages au sein desquels il y a au moins un enfant âgé de moins de 25 ans. Les ménages avec uniquement des enfants plus âgés sont classés dans la catégorie « couple/parent seul avec enfants de 25 ans ou plus ».

Autres types de ménages : la catégorie « autres types de ménages » inclut les ménages non familiaux de plusieurs personnes (par exemple des colocations) et les ménages multifamiliaux (plusieurs familles au sein du même ménage).

Taux d'activité total du ménage : somme des taux d'activités de tous les membres actifs du ménage. Par exemple, un couple au sein duquel une personne travaille à plein-temps et l'autre personne à 50 % aura un taux d'activité total de 150 %.

COLLECTION : **ANALYSES**

SÉRIE : **COMMUNICATIONS STATISTIQUES**

NUMÉROS PARUS

- | | | |
|------|----|---|
| 2018 | 56 | Le profil des Genevois naturalisés |
| 2019 | 57 | Projection du nombre de ménages et de logements dans le canton de Genève jusqu'en 2040 |
| | 58 | Les binationaux dans le canton de Genève
<i>Résultats 2014-2016</i> |
| | 59 | La mobilité des habitants du canton de Genève
<i>Résultats des microrecensements mobilité et transports (MRMT) 2000 à 2015</i> |
| | 60 | Revenu et fortune des ménages genevois
<i>Résultats 2014-2015</i> |
| 2020 | 61 | Le travail à temps partiel dans le canton de Genève
<i>Comparaison entre hommes et femmes</i> |
| | 62 | Transactions immobilières dans le canton de Genève de 1990 à 2017 |
| | 63 | La santé des Genevois en 2017 et comparaison depuis 1992
<i>Résultats de l'enquête suisse sur la santé 1992 à 2017</i> |
| 2021 | 64 | Enquête sur les familles et les générations 2018
<i>Résultats pour le canton de Genève</i> |
| | 65 | Quatre-vingts ans d'évolution des loyers à Genève |
| | 66 | Le personnel soignant dans le canton de Genève de 2010 à 2019 |
| 2022 | 67 | Projections démographiques pour le canton de Genève
<i>Population résidente de 2021 à 2050</i> |
| | 68 | Impact de l'introduction et de la suspension du vote par internet dans le canton de Genève |
| | 69 | Religion et spiritualité dans le canton de Genève en 2019 |
| 2023 | 70 | Projections du nombre de ménages et de logements
dans le canton de Genève à l'horizon 2050 |
| | 71 | La mobilité des habitants du canton de Genève en 2021 |
| 2024 | 72 | Analyse de l'écart salariale entre hommes et femmes dans le canton de Genève en 2020
<i>Résultats pour le canton de Genève</i> |
| 2025 | 73 | Enquête sur les familles et les générations
<i>Résultats 2023 pour le canton de Genève</i> |
| | 74 | Évolution de l'indice des prix à la consommation de 2020 à 2024 |
| | 75 | Formation continue de la population active
<i>Résultats de l'enquête 2021</i> |
| 2026 | 76 | Parcours dans le système aide sociale, assurance-invalidité et assurance chômage
dans le canton de Genève entre 2013 et 2023 |
| | 77 | Emploi dans le canton de Genève et ses communes de 1995 à 2023 |
| | 78 | L'écart salarial entre femmes et hommes en 2022 : plancher collant et plafond de verre |

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

DONNÉES GÉNÉRALES

Mémento statistique

Synthèse annuelle des données essentielles sur le canton et les communes. Disponible en format papier.

Bulletin statistique mensuel

Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle.

ANALYSES

Communications statistiques

Série consacrée à l'analyse détaillée de statistiques ou d'enquêtes, l'accent étant mis sur le commentaire.

Informations statistiques

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Portrait du territoire et fiches thématiques concernant la région transfrontalière. Publications réalisées en collaboration avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : <https://statistique.ge.ch>